

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	143 (1998)
Heft:	4
Artikel:	Après l'exercice combiné de défense générale "Saint-Martin" dans le canton du Jura... : Commentaires sur l'engagement des sanitaires du régiment territorial 19
Autor:	Eberlin, Jean-Luc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après l'exercice combiné de défense générale « Saint-Martin »
dans le canton du Jura...

Commentaires sur l'engagement des sanitaires du régiment territorial 19

Entre le 11 et le 13 novembre 1996, à l'époque de la Saint-Martin, a eu lieu un exercice combiné engageant tous les moyens en hommes et en matériel du régiment territorial 19.

■ Plt Jean-Luc Eberlin¹

Chose étonnante, un dixième de l'effectif est resté « le brancard au pied ». En effet, les deux sections sanitaires, celle du régiment et celle du bataillon de fusiliers territoriaux 233, ainsi que les hommes de la fanfare de régiment, tous formés comme brancardiers sanitaires, n'ont pas été engagés. Auraient-ils pu l'être ?

Selon les thèmes décrits dans le rapport final, il semble qu'ils auraient eu leur place dans quatre scénarios en tout cas :

- renforcement des hôpitaux à la suite de l'afflux de victimes d'accidents majeurs;
- catastrophe naturelle;
- catastrophe dans une localité;
- chute d'un avion civil.

Possibilités d'engagement d'une section sanitaire

Quelles sont les possibilités d'une section sanitaire standard ? Sans apport extérieur, elle peut prendre en charge, trier et traiter pendant 24 heures une cinquantaine de patients, quel que soit leur état. Il s'agit de sa mission de base. Dans le contexte de l'exercice « Saint-Martin », le degré de préparation sanitaire avait été augmenté en même temps que les autres degrés de préparation dans l'ensemble du bataillon, si bien que les sections sanitaires et la fanfare auraient pu remplir leurs missions dans les délais prescrits.

De plus, la section sanitaire peut, lorsque la situation l'exige, envoyer une patrouille médicale dans le terrain afin d'évaluer *in situ* les besoins, entreprendre immédiatement les premiers soins et demander du renfort sanitaire grâce aux moyens de

transmission du bataillon. D'où gain de temps et d'efficacité. Quant à la fanfare, c'est la réserve par excellence en terrain difficile d'accès, pour la prise en charge et le transport des blessés.

Comment ces deux sections sanitaires auraient-elles pu être engagées dans les quatre cas de figure de l'exercice « Saint-Martin » ?

1. Renforcement d'un hôpital civil. – La constitution d'un poste de secours dans les alentours immédiats de l'hôpital permet d'avoir une cellule qui trie les patients ayant réellement besoin de soins hospitaliers et ceux qui recevront des soins primaires dispensée par des sanitaires sous direction médicale. Un ou deux médecins de l'hôpital peuvent venir en renfort pour accélérer ce travail médical. Ainsi, les patients ne viennent pas engorger les bâtiments civils et perturber le travail hospitalier normal.

¹ Médecin en au bataillon de fusiliers territoriaux 233.

L'obstacle de la langue cité dans le rapport final – ce sont des sanitaires alémaniques qui ont été appelés – devient caduc, au moins pour le personnel soignant.

2. Catastrophe naturelle. –

Lors d'un tel événement, personne ne sait au départ le nombre de blessés, leur état et leur position dans le terrain. Tous les moyens de reconnaissance, d'évaluation et d'engagement sont donc indispensables dans les délais les plus courts. La question reste donc de savoir pourquoi les moyens sanitaires du régiment territorial 19 n'ont pas été sollicités, même à titre de réserve d'engagement.

3. Catastrophe dans une localité. – Dans ce genre de catastrophe, il y a peu de blessés. L'engagement des sanitaires et des brancardiers peut paraître démesuré. Dans la réalité de la catastrophe à Brigue, seuls quelques civils – heureusement! – ont été blessés. Il ne faut cependant pas oublier le soutien à la troupe engagée, qui fait partie de la mission de base de toute section sanitaire. Pour que cette mission puisse être menée à bien, il est primordial que l'information circule de façon à ce que le chef de section sanitaire puisse engager ses hommes de manière efficace, dans les temps et les lieux voulus par ses chefs. Si la recherche des informations incombe à tout officier responsable de sa mission, celle-ci ne peut être menée à bien que s'il en reçoit une.

La position du commandant du régiment territorial 19

Dans un secteur d'attente, la section sanitaire se prépare aux différents engagements, soit par de l'instruction, soit par la préparation du matériel d'engagement.

Dans l'exercice «Saint-Martin» de 1996 du régiment territorial 19, la section sanitaire de la compagnie d'état-major du bataillon de fusiliers territoriaux 233, renforcée par des hommes de la fanfare, n'ont effectivement pas été engagés activement dans les actions de sauvetage de l'exercice, pour la simple raison que les services civils étaient en mesure de maîtriser les situations de catastrophe par leurs propres moyens.

En cas réel, la section aurait installé deux postes de secours avec chacun une capacité de traitement de 50 patients pour 24 heures.

Colonel Ernest Grossniklaus

4. Chute d'un avion civil.-

Lorsque l'on songe qu'il y a quelques années, un avion civil a «frôlé» un jet militaire au-dessus de Delémont, la réalité rejoint la fiction. C'est du reste le motif qui a probablement fait inclure cet accident dans le scénario de l'exercice. Certes, les diverses troupes de sauvetage engagées ont effectué le travail qui leur était dévolu. Avec efficacité et succès! Mais pourquoi ne pas y avoir associé les moyens sanitaires du régiment territorial 19?

Dans la réalité, le temps nécessaire à la mise en activité est primordial si l'on veut sauver des vies. La possibilité d'engager les moyens du bataillon au profit des autorités cantonales jurassiennes est du ressort du gouvernement, alors que l'intervention d'une troupe de sauve-

tage – même de piquet – dépend d'une décision au niveau de la Confédération. La connaissance du terrain plaide également en faveur de la troupe territoriale.

En conclusion, les enseignements d'exercices combinés de défense générale tels «Saint-Martin 96» doivent aussi toucher aux «points sombres» afin d'en éclairer les causes et d'en éviter la répétition. Le but est en effet de corriger pour améliorer avant que la fiction ne devienne la réalité. On peut en effet supposer que les moyens sanitaires à disposition du régiment territorial ne sont pas pris en compte dans les plans d'engagement que l'on sortirait des tiroirs dans des cas sérieux...

J.-L. E.